

## **2YA.DECO**

*Société par actions simplifiée uni personnelle*

*Capital : 4.000 euros*

*Siège social : Bureau 326, 78 avenue des Champs -Elysées  
75008 Paris,*

### **ANNEXE I**

#### **PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE** **DU 06/12/2024**

L'an deux mille Vingt-quatre, le premier- Décembre, à 9 heures, **Monsieur IBRAHIM MOHAMED**, associée unique de la société 2YA.DECO dont le siège social est situé Bureau 326, 78 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, , a pris les décisions suivantes :

- 1) Démarrage de la SAS
- 2) Désignation du Président
- 3) Rémunération du Président
- 4) Actes accomplis pour le compte de la société en formation
- 5) Démarches à accomplir
- 6) Ne pas recourir au commissaire aux comptes

Résolution 1 : Démarrage de la SASU

Le début d'activité de cette société est fixé au 17/01/2025  
Cette résolution est adoptée.

Résolution 2 : Désignation du Président

**Monsieur IBRAHIM MOHMED**, associé unique de la société A2Y.DECO dont le siège social est situé Bureau 326, 78 avenue des Champs-Élysées , 75008 Paris, est désigné en qualité de Président de la société pour une durée indéterminée.  
Cette résolution est adoptée.

Résolution 3 : Rémunération du Président

L'associé unique décide que **Monsieur IBRAHIM MOHAMED**, ne percevra aucune rémunération pour ses fonctions de Président, et ce durant toute la durée de l'exercice social.  
Les cotisations mutuelles du Président pourront, le cas échéant, être prises en charge par la société.

Cette résolution est adoptée.

*Mi*